

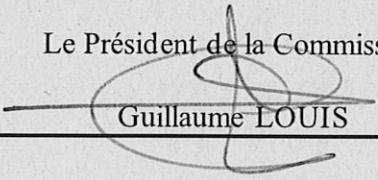
**«APPEL A PROJETS ACCUEIL 40 PLACES OUEST
DEPARTEMENT ET 30 PLACES EST DU DEPARTEMENT
MINEURS NON ACCOMPAGNES 15/18 ANS »**

Avis de la commission pour décision du Président du Conseil départemental

Après audition des porteurs de projet, la commission propose :

- que l'association COALLIA soit retenue pour les deux projets de création de 30 et 40 places d'hébergement en faveur de mineurs non-accompagnés
- que le GSCMS APAJH 22-29-35 soit classé en 2ème rang

Le Président de la Commission


Guillaume LOUIS